



CONFÉRENCE DE PRESSE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019 À PLAINTEL LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le Pays de Saint-Brieuc s'est engagé en décembre 2018 dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

La construction du projet va durer 4 ans. Il sera approuvé par les élus du Pays de Saint-Brieuc après consultation des Personnes Publiques Associées et après enquête publique auprès de la population.

Ce document d'aménagement et d'urbanisme stratégique se fera avec les habitants.



LE SCoT, UN DOCUMENT QUI TOUCHE AU QUOTIDIEN DES HABITANTS

Le Schéma de Cohérence Territoriale fixera les grandes orientations du développement et de l'aménagement du territoire du Pays de Saint-Brieuc pour les 15 prochaines années. Les thématiques abordées sont en lien direct avec notre quotidien : développement économique, mobilité, logement, préservation des espaces agricoles et naturels... Véritables experts du territoire, les habitants seront donc invités tout au long de l'élaboration du SCoT à s'exprimer afin de dessiner l'avenir du Pays de Saint-Brieuc.

Pour que ce projet soit mis en œuvre sur le terrain, les 70 communes et les 2 communautés d'agglomération (Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer) traduiront ensuite les objectifs définis par le SCoT de manière opérationnelle dans leurs différents documents d'urbanisme ainsi que dans les grands projets d'aménagement.

Au service du bien-être des habitants, le SCoT doit permettre d'assurer:



la diversité de l'habitat et sa mixité sur le territoire



un accompagnement du développement économique, touristique et culturel, et des équipements structurants



une organisation maîtrisée des déplacements



la préservation du patrimoine et des ressources naturelles



la mise en valeur des espaces naturels agricoles, forestiers et des paysages



La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques



POURQUOI UN NOUVEAU SCOT ?



S'ADAPTER AU NOUVEAU TERRITOIRE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC

Le nouveau périmètre du SCOT du Pays de Saint-Brieuc, intègre aujourd'hui 13 communes supplémentaires. Membre de Lamballe Terre et Mer, elles relevaient auparavant du SCOT de Dinan. Ces communes ne disposent aujourd'hui d'aucun SCOT opposable et sont, en conséquence, limitées dans leur développement.



SE FIXER DES PRIORITES

Les priorités et les manières d'aborder les principaux enjeux ont beaucoup évolué ces dernières années. Une démarche fédératrice et concertée autour de l'élaboration du SCOT permettra de lier fortement les grands enjeux avec les réalités de terrain que les élus, les habitants, les usagers du territoire vivent au quotidien.



S'INSCRIRE DANS LA TRAJECTOIRE DU PROJET BRETON

La Région s'est engagée en 2016 dans la définition d'un nouveau projet de territoire breton qui doit se concrétiser prochainement par l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SCOT devra s'inscrire dans ce cadre pour positionner le territoire comme un des acteurs majeurs du développement de la Bretagne.



SUIVRE LES ÉVOLUTIONS LEGISLATIVES

Depuis l'approbation du précédent SCOT, toujours en vigueur, plusieurs lois sont venues modifier la portée et le contenu des SCOT comme la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) qui introduit de nouveaux enjeux à prendre en compte, tels que la qualité paysagère, la mise en valeur des ressources naturelles ou encore les temps de déplacement. La loi ELAN (loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) influe également sur certains aspects des SCOT en modifiant notamment les dispositions particulières liées au littoral.

FIXER UN CAP

Le projet de SCOT du Pays de Saint-Brieuc exprime un engagement politique pour le territoire, d'ici à 2040, autour de 3 ambitions majeures :

- Positionner le Pays de Saint-Brieuc comme un des acteurs majeurs du développement de la Bretagne, en interdépendance et solidarité avec tous les territoires bretons, en complémentarité des métropoles régionales, pour un projet respectueux des ressources et du bien-être des habitants, au cœur des priorités ;
- A cet effet, définir, au travers du SCOT, un projet stratégique à horizon 2040 qui inverse les tendances, pour arrêter de subir des phénomènes considérés comme inéluctables, notamment en matière de surconsommation de foncier, d'artificialisation des sols, de banalisation des paysages et de changement climatique ;
- Fonder un modèle de développement innovant, basé sur l'identité et les ressources de la Baie de Saint-Brieuc et susciter de nouvelles pratiques en matière d'aménagement et d'action publique locale pour une attractivité conforme à ses valeurs et à la qualité de son mode de vie, de son patrimoine et de sa géographie.



LES ÉTAPES INCONTOURNABLES



PADD
**LE PROJET D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**
Quel projet pour le Pays ?

Définir une stratégie et des orientations
d'aménagement pour le territoire à horizon 2040.



LE DIAGNOSTIC
Quelle est la situation actuelle ?
Les forces et les faiblesses ?
Les axes de développement ?

Dresser un état des lieux du pays de
Saint-Brieuc pour mieux cerner les enjeux à
prendre en compte.



DOO
**LE DOCUMENT D'ORIENTATION
ET D'OBJECTIFS**
*Quels outils pour traduire
notre projet ?*

Fixer des prescriptions et préconisations,
avec Saint-Brieuc Armor Agglomération
et Lamballe Terre Mer et avec les communes,
pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée.



**LES CONSULTATIONS
ET L'ENQUETE PUBLIQUE**
*Qu'en pensent les partenaires
institutionnels, les acteurs et la population ?*

Recueillir les observations des Personnes Publiques
Associées (État, Conseil Départemental, Conseil
Régional, chambres consulaires...) et les observa-
tions des citoyens (enquête publique d'un mois).



L'APPROBATION
*Le projet est-il prêt à entrer
en vigueur ?*

Le contenu du projet, éventuellement modifié
pour tenir compte des observations émises, est
validé par les élus du Comité syndical du Pays
de Saint-Brieuc.

VENEZ PARTICIPER AU PROJET DE SCOT

« QUI PEUT PARLER DE VOTRE TERRITOIRE MIEUX QUE VOUS ? »

Le SCoT est l'occasion de construire une vision partagée du développement et de l'aménagement futur du Pays de Saint-Brieuc. Il doit mobiliser tous les acteurs concernés par l'avenir du territoire - habitants, acteurs économiques, associations, communes - pour trouver des réponses aux défis et aux besoins auxquels ils sont confrontés. Cet événement est pour le moins majeur dans l'histoire du territoire, c'est pourquoi il est essentiel d'être acteur dans ce projet d'avenir.

Plusieurs modalités de concertation et d'information sont ou seront mises à votre disposition tout au long de l'élaboration du SCoT, jusqu'à l'arrêt du projet, prévu en 2023 :



LES OUTILS POUR VOUS EXPRIMER ...

- **des réunions publiques territorialisées** seront organisées tout au long de la procédure. Plus qu'un rendez-vous d'information, ces rencontres interactives et ludiques vous permettront de contribuer au SCoT et d'échanger avec les élus. Elles seront annoncées par affiches, tracts et supports médias papier et web.
- **des cahiers de concertation** sont à votre disposition pour recueillir vos suggestions au siège du PÉTR du Pays de St-Brieuc ainsi qu'aux sièges de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre et Mer, aux jours et heures habituelles d'ouverture.



ET ÇA COMMENCE MAINTENANT

Afin de lancer cette démarche de concertation, deux réunions publiques sont organisées prochainement :

- Mardi 10 décembre à 18h30 à l'Espace Georges Palante à Hillion
- Mercredi 11 décembre à 18h30 à la Salle des fêtes Armor à Quessoy



... ET VOUS INFORMER

- des dossiers de concertation sont mis à disposition du public au siège du PÉTR du Pays de Saint-Brieuc ainsi qu'aux sièges de Saint-Brieuc-Armor Agglomération et de Lamballe Terre et Mer.
- une exposition publique itinérante et innovante, complétée au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'élaboration du SCOT, sera mise en place au siège du PÉTR du Pays de Saint-Brieuc et au siège des 2 intercommunalités.
- les journaux d'information communaux et intercommunaux et de la presse locale relayeront les événements et les éléments clés de la démarche.
- Vous pouvez également suivre les actualités du SCOT via des outils numériques :
 - Le compte TWITTER du PÉTR du Pays de Saint-Brieuc @PAYS_SB
 - Le site internet du PÉTR du pays de Saint-Brieuc (www.pays-de-saintbrieuc.org)
 - En vous inscrivant aux newsletters diffusées par le PÉTR via le formulaire « je souhaite m'inscrire à la newsletter » disponible sur la page d'accueil du site internet www.pays-de-saintbrieuc.org



Pour nous contacter :
www.pays-de-saintbrieuc.org
scot@pays-de-saintbrieuc.org
02.96.58.08.08



Schéma de COhérence Territoriale

SCOT
du Pays de Saint-Brieuc